

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°31 du 8 mars 2021

SOMMAIRE

DD	CSPP3	3
	DDCSPP-DIR2021067-0001 – Arrêté préfectoral du 8 mars 2021 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale	3
	DDCSPP-DIR2021067-0002 – Arrêté préfectoral du 8 mars 2021 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes imputées sur le budget de l'Etat	5

DDCSPP

DDCSPP-DIR2021067-0001 – Arrêté préfectoral du 8 mars 2021 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale.



Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

Direction

Arrêté n°DDCSPP-DIR2021067-0001 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale

Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34;

VU le décret nº92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État :

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 12 juillet 2017 nommant Mme Sylvie CENDRE, secrétaire générale de la préfecture de l'Aube :

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Stéphane ROUVÉ Préfet de l'Aube ;

VU l'arrêté du Premier Ministre et du ministre de l'intérieur en date du 1er décembre 2020 nommant monsieur Laurent DLÉVAQUE, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du département de l'Aube à compter du 15 décembre 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDCSPP-DIR-2021011-0001 du 11 janvier 2021 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube ;

VU l'arrêté préfectoral n°PCICP2021015-0008 en date du 15 janvier 2021 portant délégation de signature en matière d'administration générale à monsieur Laurent DLÉVAQUE, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube ;

ARRÊTE:

Article 1"

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Laurent DLÉVAQUE, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube, subdélégation de signature est donnée à madame Marie-Christine WENCEL, directrice départementale adjointe, dans tous les domaines visés par l'arrêté préfectoral n°PCICP2021015-0008 en date du 15 janvier 2021 susvisé.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de monsieur Laurent DLÉVAQUE et de madame Marie-Christine WENCEL, subdélégation de signature est donnée, dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral n°PCICP2021015-0008 en date du 15 janvier 2021 à :

Pour tous les domaines :

madame Emmanuelle ROUX, cheffe du pôle protection des populations.

Pôle cohésion sociale :

Pour les missions relatives à la cohésion sociale :

- madame Lucie LEFEVRE, cheffe du service de la cohésion sociale,
- madame Anne-Catherine LEGRAND, conseillère technique en travail social, pour le conseil de famille et pour les courriers et décisions relatifs aux pupilles de l'État et les courriers d'ordre technique relatifs à ses missions.

Pour les missions relatives à la politique de la ville :

madame Marie-Christine WENCEL, directrice adjointe

Pôle protection des populations :

Pour les missions relatives au service de la santé, de la protection animale et de l'environnement et pour les missions relatives au service de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments :

- madame Myriam RICHARD, cheffe du service de la santé, de la protection animale et de l'environnement,
- madame Évelyne GRIMONT, cheffe du service de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.
- madame Laurence PREVOST, cheffe de la mission d'appui.

Pour les missions relatives au service concurrence, protection économique et sécurité du consommateur :

- mesdames Sarah DIAS, Émeline HEYNDRICKX, Martine VALLOT, inspectrices et monsieur Nicolas MIANNAY, inspecteur de la concurrence, consommation et répression des fraudes, madame Maria LOUREIRO, contrôleuse de la concurrence, consommation et répression des fraudes
- madame Laurence PREVOST, cheffe de la mission d'appui.

Délégation des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour les missions relevant des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes :

 madame Karine SOUTHON-BASTARD, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

Article 3:

La subdélégation de signature est donnée, pour tous les domaines, aux fonctionnaires qui assurent le service de permanence pour prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence.

Article 4: L'arrêté préfectoral nº DDCSPP-DIR-2021020-0001 du 20 janvier 2021 est abrogé.

<u>Article 5</u>: Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations et les personnels cités au présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube.

Troyes, le 8 mars 2021

Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

Laurent DLÉVAQUE

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations Cité des Vassaules CS 30376 - 10004 Troyes Cedex - Tél : 03 25 80 33 33 DDCSPP-DIR2021067-0002 – Arrêté préfectoral du 8 mars 2021 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes imputées sur le budget de l'Etat.



Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

Direction

Arrêté n° DDCSPP-DIR-2021067-0002 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État

Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi organique nº 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi nº 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi nº 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 mars 1994 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique :

Vu l'arrêté du 17 juillet 2006 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret du 12 juillet 2017 nommant Mme Sylvie CENDRE, secrétaire générale de la préfecture de l'Aube :

Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre et du ministre de l'intérieur en date du 1^{er} décembre 2020 nommant monsieur Laurent DLÉVAQUE directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du département de l'Aube à compter du 15 décembre 2020;

Vu l'arrêté préfectoral n°PCICP2021015-0007 en date du 15 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Laurent DLÉVAQUE directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du département de l'Aube pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État;

ARRÊTE

Article 1":

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Laurent DLÉVAQUE, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube, subdélégation de signature pour la compétence d'ordonnateur secondaire est donnée à madame Marie-Christine WENCEL, directrice départementale adjointe, pour l'exécution des crédits des programmes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°PCICP2021015-0007 en date du 15 janvier 2021.

Article 2:

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de monsieur Laurent DLÉVAQUE, directeur départemental et de madame Marie-Christine WENCEL, directrice départementale adjointe, subdélégation de signature pour la compétence d'ordonnateur secondaire est donnée à :

- Madame Emmanuelle ROUX, cheffe du pôle protection des populations, pour l'exécution des crédits des programmes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°PCICP2021015-0007 en date du 15 janvier 2021.
- Madame Lucie LEFEVRE, cheffe de service, pour :
 Mission "Égalité des territoires, logement et ville"
 programme 177 hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables.

Mission "Immigration, asile et intégration" programme 303 - immigration et asile

Mission "Solidarité, insertion et égalité des chances"

programme 304 - inclusion sociale et protection des personnes, économie sociale et solidarité et aide alimentaire

- Madame Marie-Christine WENCEL, directrice adjointe
 Mission "Politique des territoires"
 programme 147 politique de la ville
 programme 104 intégration et accès à la nationalité française
- Madame Évelyne GRIMONT, cheffe de service et à Madame Myriam RICHARD, cheffe de service, et en cas d'absence ou d'empêchement simultané, subdélégation de signature est donnée à Madame Alexandra NACQUEMOUCHE, pour :

Mission "Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales" programme 206 - sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation

à effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'arrêté préfectoral n°PCICP2021015-0007 du 15 janvier 2021 susvisé. Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Article 3:

L'arrêté préfectoral n° DDCSPP-DIR-2021020-0002 du 20 janvier 2021 est abrogé.

Article 3:

Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations et les personnels cités au présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aube et dont une copie sera adressée au DRFiP.

Troyes le 8 mars 2021

Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

Laurent DLÉVAQUE

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations Cité des Vassaulles CS 30376 - 10004 Troyes Cedex - Tél : 03 25 80 33 33 www.aube.gouv.fr